

INVESTISSEMENTS ET DÉPENSES ENVIRONNEMENTAUX DES ENTREPRISES

Dernière mise à jour : 17 décembre 2018

L'application du principe du "pollueur-payeur" implique le développement d'instruments réglementaires et économiques, à destination notamment des entreprises. Elles sont ainsi amenées à réaliser différents types de dépenses relatives à la prévention, à la lutte contre les pollutions, voire dans certains cas à l'intégration de la protection de l'environnement dans les modes de production. Ces dépenses font l'objet d'un suivi au niveau européen au sein des comptes économiques de l'environnement [↗](#).

Les données proviennent des résultats de l'Enquête intégrée environnement^(a) couvrant en 2016 un échantillon non représentatif de 278 établissements (potentiellement les plus polluants) issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie^[1] en Wallonie.

Des motivations diverses

Selon les résultats de l'enquête, en 2016, les investissements et dépenses environnementaux étaient principalement destinés au respect des réglementations environnementales et à l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail. La réalisation d'économies, l'application d'une démarche proactive et l'amélioration des relations avec les riverains étaient également citées comme sources de motivation mais dans une moindre mesure.

Les dépenses en augmentation, plus élevées que les investissements

En 2016, les investissements et dépenses environnementaux des établissements ayant répondu à l'enquête s'élevaient à 330 millions d'euros, dont 257 millions d'euros de dépenses (entretien des équipements, gestion des déchets, taxes...) et 73 millions d'euros d'investissements (mise en œuvre de nouveaux procédés, installation de nouveaux équipements réduisant les nuisances...). Les secteurs ayant réalisé le plus d'investissements et de dépenses environnementaux sont ceux de la gestion des déchets et de l'eau (24 %), de l'énergie (17 %) et de la chimie (14 %).

Sur base d'un échantillon constant^[2] et donc plus restreint de la même enquête (139 établissements), l'augmentation des investissements et dépenses environnementaux totaux des établissements a été évaluée à 33 % entre 2010 et 2016. Cette hausse résulte de l'évolution des dépenses (+ 64 %), les investissements étant en baisse sur la période (- 21 %).

Des investissements curatifs dans le domaine de l'eau et de l'air

? ÉVALUATION

État : Évaluation non réalisable

Pas de référentiel

Tendance : Évaluation non réalisable

L'échantillon utilisé n'est pas représentatif de l'industrie wallonne.

Cependant, sur base des chiffres récoltés auprès d'un échantillon constant de 139 établissements industriels, les investissements et dépenses environnementaux ont augmenté de 33 % entre 2010 et 2016.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Références bibliographiques

(a) ICEDD, 2018. Bilan environnemental des entreprises en Wallonie. Volet dépenses environnementales. Enquête intégrée environnement. Données 2016. Rapport final. Étude réalisée pour le compte du SPW - DGO3 - DEE.

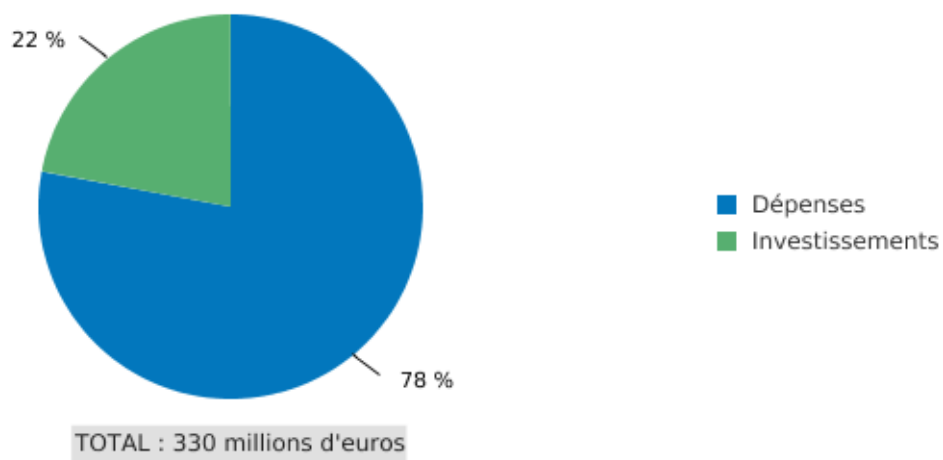
Les établissements effectuent trois types d'investissements environnementaux.

- Les investissements curatifs visent à traiter ou réduire les nuisances en fin de processus. En 2016, ils représentaient 55 % des investissements totaux (39,9 millions d'euros). Un peu plus d'un quart était consacré à l'épuration des eaux usées et 15 % à l'épuration des fumées (filtres à air...). À noter que 45 % des investissements curatifs n'ont pas été rattachés à un domaine environnemental précis. Ces investissements ont principalement été réalisés pour respecter les normes environnementales, en particulier celles imposées *via* les permis d'environnement.
- Les investissements intégrés modifient tout ou partie du processus de production (récupération thermique, changement de combustible, mise en circuit fermé des eaux...). En 2016, ils représentaient 42 % des investissements totaux (30,4 millions d'euros). Les investissements intégrés ont généralement un impact positif sur plusieurs domaines environnementaux, mais c'est le domaine de l'énergie qui a le plus souvent été cité comme bénéficiant de l'impact positif le plus important.
- Les investissements pour la prévention des risques limitent l'impact des émissions accidentelles (étanchéité du sol, encuvement de réservoir...). En 2016, ils représentaient 3 % des investissements totaux (2,5 millions d'euros). La motivation principale pour effectuer ce type d'investissements est le respect des normes environnementales, en particulier celles liées à la directive Seveso [↗](#).

[1] Quelques établissements du secteur tertiaire (blanchisseries et teintureries) font également partie de l'échantillon compte tenu de la nature industrielle de leurs activités.

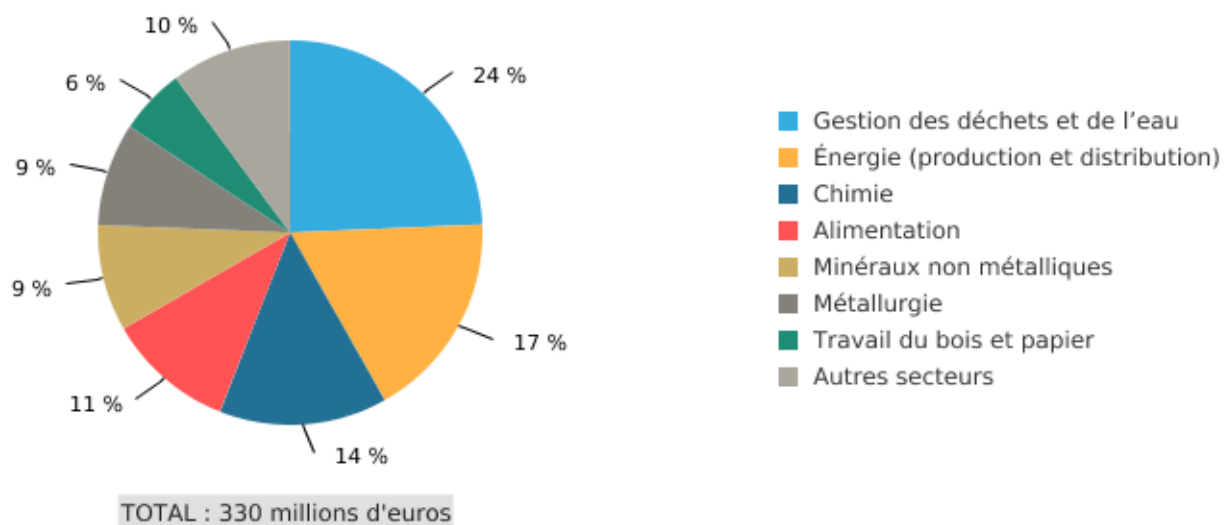
[2] L'échantillon constant, même s'il reste non représentatif de l'industrie wallonne, permet de suivre les investissements et dépenses environnementaux d'un même groupe d'établissements sur une période donnée. Dans le cadre de cette fiche d'indicateurs, il s'agit de la période 2010 - 2016.

Investissements et dépenses environnementaux réalisés par un échantillon d'entreprises* en Wallonie (2016)



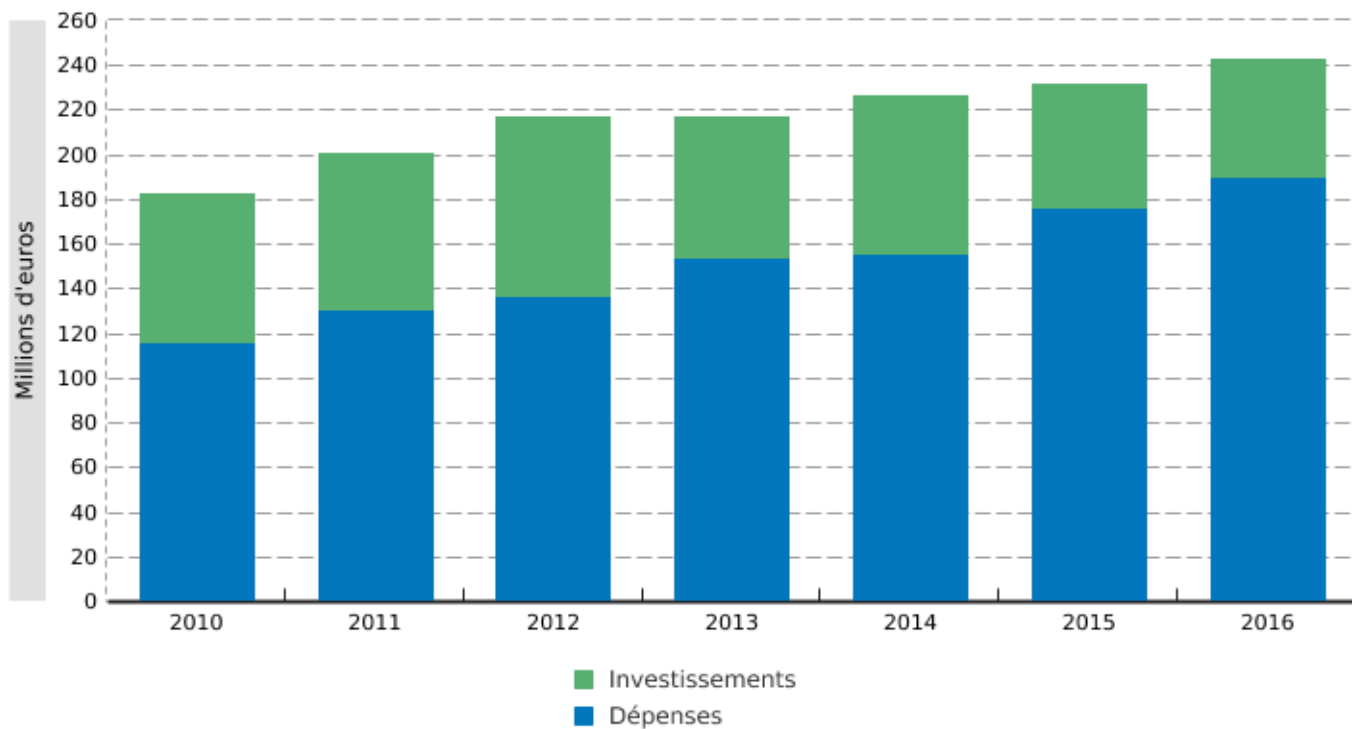
* Montants renseignés par 278 établissements majoritairement issus de l'industrie (potentiellement les plus polluants). Échantillon non représentatif de l'industrie wallonne
REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

Investissements et dépenses environnementaux réalisés par un échantillon d'entreprises* en Wallonie, par secteur (2016)



* Montants renseignés par 278 établissements majoritairement issus de l'industrie (potentiellement les plus polluants). Échantillon non représentatif de l'industrie wallonne
REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

Investissements et dépenses environnementaux réalisés par un échantillon d'entreprises* en Wallonie**

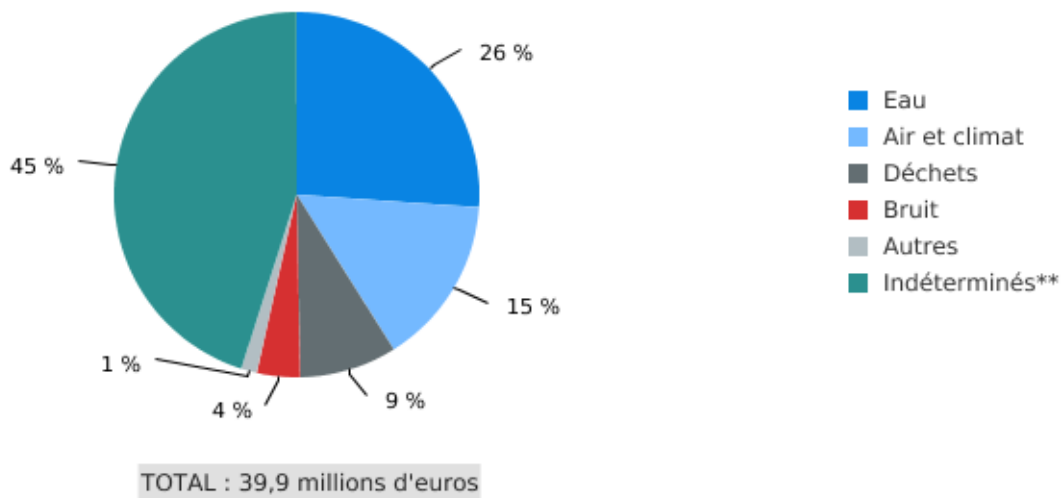


* Montants renseignés par 139 établissements industriels (échantillon constant et non représentatif de l'industrie wallonne)

** Hors variation de prix

REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

Investissements environnementaux curatifs réalisés par un échantillon d'entreprises* en Wallonie, par domaine environnemental (2016)

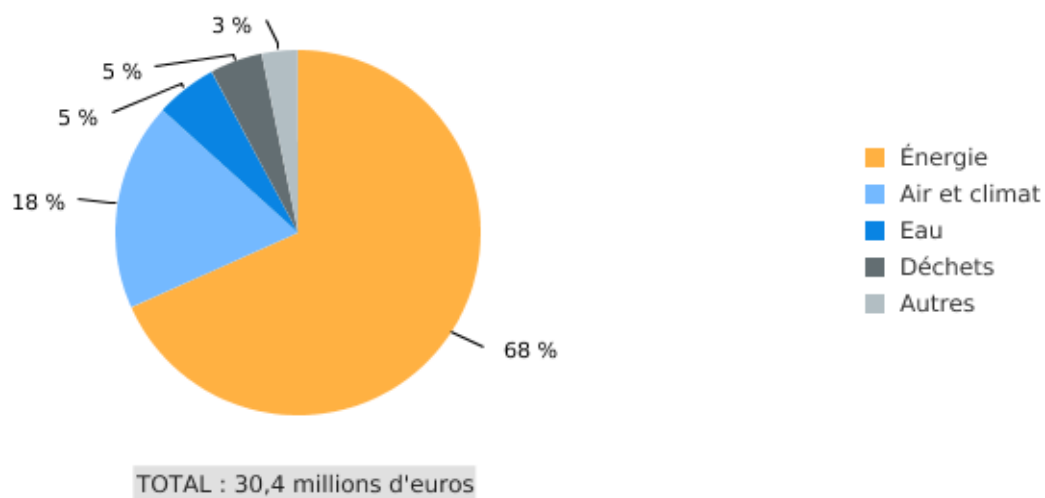


* Montants renseignés par 278 établissements majoritairement issus de l'industrie (potentiellement les plus polluants). Échantillon non représentatif de l'industrie wallonne

** Montants qui n'ont pas pu être affectés à un domaine environnemental en particulier.

REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

Investissements environnementaux intégrés réalisés par un échantillon d'entreprises* en Wallonie, par domaine environnemental (2016)



* Montants renseignés par 278 établissements majoritairement issus de l'industrie (potentiellement les plus polluants). Échantillon non représentatif de l'industrie wallonne
REEW – Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)